

Règlement du concours de photographies « Biodiversité »

Article 1 – Organismes :

Le **Lycée Gerville Réache**, en partenariat avec **Wi'anArt**, organisent du 1^{er} octobre 2020 au 7 mars 2021 inclus, un concours photo intitulé « Biodiversité »

Article 2 – Qui peut participer ? :

Le concours est gratuit et ouvert à tous les élèves scolarisés en école primaire, collège et lycée de l'Académie de la Guadeloupe ainsi qu'aux étudiants âgés de 21 ans maximum. La participation est individuelle. Les participants sont autorisés à envoyer jusqu'à 10 photographies maximum, même nom, même prénom.

Article 3 – Comment participer ? :

Entre le 1^{er} octobre 2020 et le 7 mars 2021 minuit, les participants envoient par mail à l'adresse wianart971@gmail.com, une à dix photographies prises par leur soin et sans photomontage.

Tout en ayant une dimension esthétique et artistique, les photographies envoyées doivent être en lien avec le thème de la biodiversité : photographier une ou plusieurs formes de vie sur Terre (plantes, animaux, humains, champignons, bactéries...), saisir les interactions entre les êtres vivants ou avec leur milieu naturel, valoriser la diversité...

Article 4 – Spécificité des photographies :

Les photographies envoyées doivent être au format jpeg ou png. Leur poids doit être de 1 Mo minimum et 10 Mo maximum, avec une résolution en 300 dpi. En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur support numérique et dans le cadre d'expositions ouvertes au public dont l'exposition de restitution au **Centre culturel Rémy Nainsouta de Pointe-à-Pitre, du 12 au 23 avril 2021**.

Article 5 – Dotations et modes de sélection des gagnants :

Un jury se réunira entre le 11 et le 17 mars 2021, sauf empêchement ou cas de force majeure, pour choisir 15 à 20 photographies lauréates selon des critères d'esthétisme, de pertinence et d'originalité définis de façon collégiale et discrétionnaire par les organisateurs du concours, et aucune observation relative à la sélection retenue ne sera recevable. Le jury sera composé de photographes et de représentants des différents partenaires.

Les lauréats seront récompensés par un Prix qui leur sera décerné à l'occasion du finissage de l'exposition au Centre Rémy Nainsouta de Pointe-à-Pitre prévu le vendredi 23 avril à partir de 14h.

La photographie de chaque lauréat sera imprimée en agrandissement sur support 100% recyclé. A compter du lundi 26 avril 2021, une itinérance de l'exposition sera proposée aux collectivités et établissements scolaires qui en feront la demande par mail (contact : wianart971@gmail.com).

Article 6 – Responsabilité et acceptation du règlement :

Le comité d'organisation se réserve la possibilité d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.